CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

La Baule, le 18 DEC. 2023

M. MELLIER ALAIN
160 RUE D'ANTRAIN
APPARTEMENT A12
35700 RENNES

Affaire suivie par : Achille SAILLY

N/Réf. : SM/JD/AS/CT/D2023-01958
Objet : Renouvellement du réseau d'eau potable Faubourg de Belmont sur la commune de LA TURBALLE

Monsieur,

Les canalisations de votre quartier, situées *Faubourg de Belmont à la Turballe*, étant anciennes, votre communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique) a la nécessité d'entreprendre des travaux **à compter du 8 janvier 2024, et pour une durée de *14 semaines***, afin de renouveler 569 mètres de réseau gravitaire d'assainissement et 23 branchements, 589 ml de réseau d'eaux usées en refoulement, ainsi que 645 mètres de réseaux d'eau potable et 25 branchements. Cette action vous permettra de disposer prochainement de réseaux, plus sûr, plus moderne et de meilleure qualité.

Ces travaux ont été **confiés à l'entreprise spécialisée Presqu'île Environnement** et pourraient voir leur calendrier évoluer en fonction des conditions rencontrées sur le terrain, et notamment l'encombrement du sous-sol ou les conditions météorologiques. Si tel était le cas, nous vous tiendrions informés via nos différents supports de communication.
https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/calendrier-des-travaux

Pour permettre la bonne exécution et la sécurité du chantier, **la route sera barrée pendant les heures de travaux. La collecte de vos déchets sera réalisée avant 08h00 du matin.** Une intervention particulière de votre part sera attendu en déposant vos **bacs de collecte du côté de la voie ouverte à la circulation**.

L'accès à vos résidences demeurera possible dès lors que les conditions de sécurité, définies sur l'instant par le chef de chantier, le permettront.

Sur ce chantier, **des matériaux amiantés** seront conditionnés et évacués : Pendant ces phases de neutralisation des matériaux contenant de l'amiante, toute circulation dans la zone d'intervention balisée sera impossible : Un opérateur est présent lors de ces phases pour signaliser cette intervention qui peut durer d'une trentaine de minutes jusqu'à 2 heures. Nous vous rappelons qu'en cas de besoin, le chef de chantier est disponible pour anticiper vos besoins de déplacements.

CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

Enfin, pour vos **transports publics**, vous recevrez prochainement une information spécifique de la part de Lila Presqu'île sur les modifications de circulation engendrées dans l'emprise de la zone de travaux, que vous pourrez consulter également sur le site Internet : www.lilapresquile.fr.

Point particulier et important, dans le cadre de ces travaux, **une modification de votre branchement d'alimentation en eau potable est peut-être nécessaire** pour que vous puissiez continuer à bénéficier du service. L'entreprise mandatée par nos soins pourra être amenée à intervenir sur votre espace privé, uniquement pour renouveler la partie de branchement qui relève de notre responsabilité (conformément au règlement de service public d'eau potable, nous ne pouvons intervenir que dans la limite de 2 mètres à compter du domaine public.)

Dans cette éventualité, **nous sollicitons votre autorisation pour renouveler cette partie du branchement d'eau** et si nécessaire, déplacer votre compteur. Au-delà de ces 2 mètres, il vous appartiendra de prendre à votre charge, si nécessaire, le remplacement de votre branchement (n'hésitez pas à contacter votre agglomération pour en savoir plus). Le déplacement éventuel du compteur sera quant à lui réalisé par le délégataire, la société SEPIG Eau, et cette opération pourra être menée ultérieurement.

En l'absence de réponse ou dans le cas d'une réponse défavorable, la reprise de votre branchement se fera uniquement sur le domaine public jusqu'en limite de votre propriété. Un compteur sous domaine public vous sera alors installé modifiant la limite de responsabilité de l'agglomération sur cet équipement. La partie du branchement existant dans votre propriété et qui aurait dû être renouvelée par Cap Atlantique, dans la limite des deux mètres maximums, ne le sera pas et restera à votre charge si vous souhaitiez procéder à son renouvellement ultérieurement.

Vous trouverez ci-joint une fiche intitulée « autorisation d'intervention en domaine privé sur le branchement d'eau potable » à nous retourner complétée et signée dans les meilleurs délais par courrier ou courriel à :

CAP ATLANTIQUE
Direction Eaux-Assainissement – Achille SAILLY
3, Avenue des Noëlles
BP 64
44503 LA BAULE CEDEX

services.techniques@cap-atlantique.fr

Nous sommes évidemment conscients de la gêne occasionnée pour vous et vos voisins et soyez sûrs que nous sommes tous mobilisés pour limiter au maximum l'impact de cette action nécessaire. Ainsi, afin de suivre l'actualité liée à ce chantier, vous pouvez consulter notre site Internet, rubrique travaux (www.cap-atlantique.fr), notre page Facebook, mais également contacter la **direction eau-assainissement de votre agglomération au 02.28.54.17.20**. Pour toute urgence liée aux travaux en cours uniquement, vous pouvez également joindre **M. RIEZ de la société Presqu'ile Environnement au 06.63.18.52.59.**

CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

En vous souhaitant le meilleur sur notre beau territoire qui avance chaque jour un peu plus, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire de la Commune de La Turballe
Didier CADRO

Signé numériquement le 15/12/2023
Pour le Président, par délégation,

Claude BODET

Vice-président délégué aux équipements urbains, chargé de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets

PJ : Autorisation de modification du branchement d'eau potable